

La Nouvelle-Aquitaine en passe de dominer les énergies renouvelables en France



La société Q Energy a raccordé un parc au nord de la Gironde début 2024, dans la première région solaire de France. (Crédits : Q Energy)

Maxime Giraudeau

EXCLUSIF. La Nouvelle-Aquitaine devait déjà accueillir 25 % des nouvelles installations d'énergies renouvelables françaises d'ici 2030. Mais les développeurs solaires et éoliens qui convoitent cette région en veulent tellement plus que le gestionnaire RTE va rehausser les capacités.

C'est la région que les développeurs s'arrachent. D'ici 2030, la Nouvelle-Aquitaine va devenir la numéro une française des énergies renouvelables, en particulier grâce au solaire. Selon les projections du gestionnaire de réseau RTE, la région va voir pousser des milliers d'hectares de parcs solaires et éoliens pour une puissance nouvelle à raccorder de 16 GW (gigawattheures). C'est plus de deux fois plus qu'Auvergne-Rhône-Alpes, la deuxième région à fort potentiel et actuelle première productrice en matière d'EnR. Voilà ce qu'indiquaient jusqu'ici les Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau (S3REnR).

Après avoir instauré en Nouvelle-Aquitaine **le coût de raccordement le plus cher des régions de France**, RTE se voit contraint de rehausser ses projections. Face à l'afflux de demandes des développeurs, *La Tribune* a appris que le schéma régional va être réévalué. « 80 % de la capacité d'accueil fixée à 16 GW est déjà réservée par les entreprises. Ce qui conduit réglementairement à démarrer une révision du schéma, explique Jérôme Rieu, délégué RTE dans le Sud-Ouest. *C'est une région où tout va très vite.* »

À tel point que, selon nos informations, les gisements recensés ouvrent la voie à une capacité nouvelle à allouer d'au moins 11, voire 14 GW supplémentaires. Le scénario, en cours d'étude par RTE, sera présenté devant un comité technique dans le courant de l'année. Ailleurs en France, les schémas de Bourgogne-Franche-Comte, Centre-Val-de-Loire, Normandie, Ile-de-France et Grand Est ont également entamé une révision. La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables impose désormais une révision automatique tous les deux ans.